

COMMUNE DE TRONGET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
29/03/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 avril à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Elena BARANSKI, Jean-Marc CARTE, Laurent BRUN

Pouvoirs : Elena BARANSKI à Patricia RAYNAUD, Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE, Laurent BRUN à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Pascal RAYNAUD

**Subvention de soutien à l'activité de l'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de boucherie (ADET)
N°26/2024**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les procédures en cours concernant le devenir du groupe SICIABA et les délais imposés par ces procédures,

Considérant les enjeux d'emplois et d'activité agricole forts pour le territoire que représente le maintien d'un outil tel que celui de la SICABA,

Considérant la nécessité de soutenir la valeur ajoutée de la filière agricole locale,

Considérant l'activité de l'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de boucherie (ADET)

En 1974, l'ADET (Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des Animaux de Boucherie) est créée, c'est un Organisme de Défense et de Gestion (ODG). Elle est à l'origine du 1er Label Rouge bovin adulte de France : le Bœuf Charolais label rouge. En 1990, l'ODG dépose un deuxième cahier des charges pour l'Agneau Label Rouge.

Afin de protéger et de valoriser ses deux Labels Rouges, l'ADET obtient deux Indications Géographiques Protégées pour l'Agneau du Bourbonnais et le Charolais du Bourbonnais en 1996 puis crée en 2012 une section Bio au sein de l'association. Cela lui permet de faire la promotion de la marque Cœur de Terroir.

L'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de boucherie (ADET) gère ainsi à ce jour quatre cahiers des charges Label Rouge et IGP ainsi que deux marques :

- Bœuf Charolais du Bourbonnais – qui correspond aux cahiers des charges « Viande Bovine de Race Charolaise » LA 02/74 et « Bœuf Charolais du Bourbonnais » IG 36/94 ;
- Agneau du Bourbonnais – qui correspond aux cahiers des charges « Agneau de plus de 14 kg carcasse » LA 31/90 et « Agneau du Bourbonnais » IG 33/94 ;

- Cœur de Terroir – qui correspond à un cahier des charges rédigé par d'agriculture biologique destinée au rayon traditionnel ;
- Noble Terroir – qui correspond à un cahier des charges rédigé par l'ADET pour de la viande issue d'agriculture biologique destinée à la Grande et Moyenne Distribution

Monsieur le Maire informe que l'ADET a lancé une cagnotte en ligne dont l'objectif est de permettre aux 250 éleveurs adhérents de garder le contrôle de leur outil de transformation.

La filière Bourbonnaise est en danger. Depuis plus de 60 ans, elle permet aux éleveurs de l'Association de Défense de l'Élevage Traditionnel de maîtriser leur production, leurs outils, leurs débouchés, d'être autonomes et de vivre équitablement de leur travail.

Aujourd'hui, un des maillons de la filière est en grande difficulté financière et risque la liquidation judiciaire. Ce maillon est central et essentiel, il permet le lien direct entre éleveurs et consommateurs. C'est toute la filière qui est remise en question et qui risque de disparaître avec lui.

Monsieur le Maire expose l'enjeu qu'il y a de soutenir l'ADET afin de protéger et de valoriser ses deux Labels Rouges et ses deux Indications Géographiques Protégées qui concourent à la valorisation des productions agricoles de notre territoire. Cette association participe ainsi au maintien d'une filière de qualité apportant une véritable valeur ajoutée à la filière agricole locale, maîtrisée par les éleveurs eux-mêmes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de boucherie (ADET)**
- **D'inscrire la dépense au budget 2024**

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 10 avril 2024

et publié le 10 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 10 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT

